



Doc. 13157
22 avril 2013

Violence à l'encontre des communautés religieuses

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8.2, insérer les mots suivants :

« , en particulier les pays dans lesquels des lois sur le blasphème sont en vigueur ».

Déposé par:

BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
GULYÁS Gergely, Hongrie, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC

1. 2013 - Deuxième partie de session

